



Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 07 avril 2026
Date d'affichage : 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents : Mmes et MM S. COLLILIEUX – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints
T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON –
O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR –
S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE**

**Pouvoirs : B. PY donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. FAIVRE donne pouvoir à G. BRIOT –
M. METTAVANT donne pouvoir à M. DUPATY – C. COUDEREAU donne pouvoir à
S. FASQUELLE**

Excusée : K. LIONNET

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/04/24

Affectation du résultat

Conformément à l'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte financier unique (CFU),

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du CFU fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de N-2.

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Projet de délibération :

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 1 214 227. 64 €
- la section d'investissement fait apparaître un déficit global de 422 170.66 € et un solde de reste à réaliser de - 335 713.15 €

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

Vu le CFU,

Au regard de l'état des Restes à Réaliser,

Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME les résultats de clôture suivants :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le



ID : 070-217001205-20260223-2025_CFU_31600-BF

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 451 370.05 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 762 857.59 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 1 214 227.64 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 422 170.66 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 335 713. 15 €
Besoin de financement = F = D + E	757 883.81 €
Affectation en réserve R 1068 en Investissement	757 883.81 €
Report en fonctionnement R 002	456 343.83 €

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

